

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne.

Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr.

Six mois... 7 fr.

2 fr. en sus, par la poste.

Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concordie de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abécille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abécille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.), times, and train numbers.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Toury, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 4,245 fr., versés par 22 déposants. Il a été remboursé 2,430 fr. 50 c. Les recettes de la succursale de Milly ont été de 776 fr., versés par 41 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 1,099 fr. 40 c. Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 540 fr., versés par 3 déposants dont 2 nouveaux. Il a été remboursé 945 fr. 70 c. Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 422 fr., versés par 5 déposants. Il a été remboursé 1,888 fr. 40 c. Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 725 fr., versés par 6 déposants dont 1 nouveau. Il a été remboursé 149 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 13 Août 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

- BARBIER Louis Frédéric, 43 ans, cultivateur à la Planche, commune d'Ormay-la-Rivière; 4 mois de prison et aux dépens, pour vol dans les champs d'un instrument d'agriculture (une faux). — GILLOTIN François Albert, 25 ans, charretier à Estouches; 6 fr. d'amende pour contravention à la police du roulage (abandon de ses chevaux sur la voie publique), 30 fr. d'amende pour outrage envers un agent, et aux dépens. — ROCHER Pierre, 33 ans, né à Magnac Laval (Haute-Vienne), sans profession ni domicile; 1 mois de prison et aux dépens, pour mendicité habituelle. — MARTEAU Adélinas-Thémire, femme de Frédéric

Feuilleton de l'Abécille

1) DU 16 AOUT 1875.

LA DOT DE MADAME

I

M. Athanase Bertesioux, bien qu'il ait eu soixante-quatre ans aux prunes, lit son journal sans lunettes, et porte sa canne à l'état d'accessoire, pour ébaucher de temps à autre un moulinet, ou abattre gaillardement quelque feuille inoffensive. Célibataire, vivant au râtelier d'une quinzaine de mille livres de rentes, toujours rasé de frais, vêtu de bleu-barbeau, cravaté de batiste et un peu plus chauve que l'Occasion, il affectionne les plaisirs champêtres. Ce fut donc un des jours de l'automne dernier, sous les papiers de l'île Saint Denis, pendant qu'il se livrait à sa passion pour la pêche, que le hasard mit en contact M. Bertesioux avec un jeune ménage parisien, M. et Mme Bernard.

Doussin, cultivatrice à Valpaiseaux; 6 jours de prison, 30 fr. d'amende, 45 fr. de dommages-intérêts envers la partie civile, avec insertion et affiches, pour vente et mise en vente de lait écramé.

— BAUDET Célestine, femme de Pierre-Jacques Larivière, 50 ans, cultivatrice à Valpaiseaux; 6 jours de prison, 50 fr. d'amende, 25 fr. de dommages-intérêts, avec affiches et insertion, pour vente et mise en vente de lait écramé.

* * * Le passage de détachements d'artillerie, que nous avons annoncé dans notre dernier numéro comme devant s'effectuer par Étampes, doivent se diriger par une autre voie. Notre indication est donc non avenue.

* * * La Fanfare municipale d'Étampes et la Société orphéonique de cette ville se rendront, demain dimanche au concours musical qui a lieu à Noisy-le-Sec ce même jour.

* * * La distribution des prix aux élèves des Dames de la Sainte-Enfance, a eu lieu mercredi dernier, sous la présidence de M. le curé Buffet.

* * * Dans la soirée de mercredi, un chien de chasse, atteint dit-on d'hydrophobie, a traversé notre ville en mordant plusieurs chiens sur son passage; ces animaux ont été immédiatement abattus. Cependant les propriétaires de chiens feront bien de tenir pendant plusieurs jours leurs animaux à l'attache.

* * * Le 9 de ce mois, vers cinq heures du soir, il a été perdu, depuis la place de l'Hôtel de-Ville jusqu'à la place Notre-Dame, un petit paquet contenant deux paires de chaussures d'enfant (une paire de souliers à élastiques et une paire dits Napolitains). On prie la personne qui aurait trouvé ces objets, de les remettre au bureau de police.

* * * Le sieur Pichard Félicien, crieur public, rue du

mari ferme la marche, portant les bagages et mouillé comme un fleuve.

— Ah! monsieur... — Ah! madame... — Que de grâces j'ai à vous rendre! — Comment donc!... trop heureux...

Si les caractères sympathisent, on dine ensemble, on revient de compagnie par la même patache ou dans le même wagon, on promet de se revoir, et voilà des amis improvisés!...

Quel qu'eût été ce rien fortuit, toujours est-il que le dimanche suivant, vers cinq heures, M. Athanase Bertesioux faisait la dépense extraordinaire d'un fiacre de trente-deux sols, qui le conduisit rue Montmartre, chez M. Paul Bernard, négociant en soies, velours et nouveautés.

Mme Louise Bernard le reçut avec l'affabilité la plus franche, et le mari descendit lui-même à la cave pour choisir les bouteilles les plus vénérables.

En attendant le dîner, on lui fit même les honneurs du magasin. M. Bertesioux en profita pour se souvenir qu'il avait besoin d'une foule de choses, cravates, gilets, foulards, pènurie subite, née du désir de reconnaître par une gracieuseté les prévenances dont il se voyait l'objet.

A table, il fit preuve d'un robuste estomac, ce qui ne déplut pas à monsieur, et débita quelques plaisanteries qui, pour être un peu défraîchies, comme les marchandises qu'il venait d'acheter, ne laissèrent pas de confirmer madame dans son excellente opinion de l'aimable célibataire.

Au dessert, on souleva quelques questions commerciales; alors surtout M. Bertesioux brillait de tout son

Puits-de-la-Chaine, 44, a trouvé, il y a environ quinze jours, dans la ruelle qui descend aux deux coulisses, une fourchette en argent marquée de deux initiales. — On peut la réclamer au bureau de police où le sieur Richard l'a déposée.

* * * MM. Godard, aéronautes, se proposent de donner, le dimanche 24 août, une fête aéronautique sur le marché aux bestiaux de notre ville.

Le retentissement qu'ont eues les nombreuses ascensions effectuées par nos intrépides aéronautes, attirera, sans nul doute, une foule considérable. — Ce genre de spectacle n'est pas commun à Étampes, et afin que tous puissent en jouir, MM. Godard ont fixé un prix très-raisonnable. — Ils ont sollicité le concours de la Fanfare municipale, concours qui a été gracieusement accordé par son chef, M. Delisle, et qui ajoutera à l'éclat de cette fête.

Sous peu de jours la moisson sera entièrement terminée dans nos contrées; les blés ne seront pas, dit-on, aussi abondants que l'année dernière, mais cependant la récolte est assez satisfaisante. Les avoines seront supérieures en quantité et en qualité, grâce aux pluies d'orage de ces jours derniers, qui leur ont été très-favorables.

M. le Maire de Gometz-la-Ville, canton de Limours (Seine-et-Oise), nous prie de faire connaître aux fermiers et cultivateurs qui sont venus, le samedi 2 août, au marché aux bestiaux d'Étampes, que vingt-trois moutons, diversement marqués, se sont trouvés en trop dans les lots qu'un conducteur a ramenés pour divers cultivateurs de sa commune. Les personnes qui les auraient perdus sont priées de s'adresser à M. Martin, cultivateur audit Gometz-la-Ville par Orsay (Seine-et-Oise), qui tient ces moutons à leur disposition.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat auront lieu le 9 octobre prochain.

éclat; la soirée n'avait pour lui aucun mystère, il possédait la passementerie sur le bout du doigt, et le velours semblait être son invention; à ce point que Mme Bernard ne put s'empêcher de rougir un peu, en songeant aux rossignols qu'elle lui avait vendus, et dont il s'était bien certainement montré la dupe par simple politesse.

La soirée passa en un clin d'œil: le temps eut la vie sauve; on ne songea pas à le tuer à l'aide du vingt-et-un ou de l'écarté; si bien que M. Bertesioux, consultant la pendule, fut tout effrayé de voir qu'il était une heure indue, c'est-à-dire minuit!

Or, comme il demeurait au Marais, — naturellement, — il n'avait guère que la moitié de Paris à traverser.

Lorsque le vieux célibataire rentra, toute la maison était en émoi, car il y avait plus de quinze ans qu'il ne s'était permis semblable escapade. Aussi eut-il à subir un interrogatoire en règle de la part de Mme Placidie, sa gouvernante quadragénaire, qui conclut en lui signifiant que, s'il continuait cette vie de débauches, elle demanderait ses huit jours.

— Ingrate! répondit Athanase, moi qui te rapporte une robe en poul de soie!...

— Je me moque de vos robes, répliqua durement la servante; votre santé avant tout.

Et sur ce, elle se retira majestueuse, sans daigner regarder le paquet tentateur.

— Brave fille! se dit Athanase en se couchant; son affection pour moi l'emporte sur la coquetterie.

Puis, heureux d'un dévouement si vif, il ne tarda pas à s'endormir du sommeil des justes.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, chef du service des Postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Ouverture de la chasse. 31 août 1875.

Le Préfet du département de Seine-et-Oise, chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse, et les instructions ministérielles relatives à son exécution;

Vu les dépêches de M. le Ministre de l'Intérieur, en date des 11 juillet et 5 août 1873;

Arrête:

Article 1er. — L'ouverture de la chasse aura lieu le Dimanche 31 Août prochain, à cinq heures du matin, dans le département de Seine-et-Oise.

Défense est faite de chasser avant cette époque sous quelque prétexte que ce soit.

Article 2. — Nul ne pourra chasser sans être muni d'un Permis de Chasse, qu'il devra exhiber à toute réquisition des agents de l'autorité.

Article 3. — La chasse est interdite d'une manière absolue pendant tout le temps où la terre est couverte de neige, sauf toutefois dans le cas prévu par l'arrêté préfectoral du 11 février 1862, article 9.

Cette défense est applicable à la chasse dans les bois.

Article 4. — Les contraventions seront constatées par des procès-verbaux, et les contrevenants poursuivis devant les tribunaux.

Article 5. — Le présent arrêté sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au Recueil des Actes administratifs.

MM. les Sous-Préfets, les Maires, les Adjointes, les

Mais Mlle Placidie, mordue par la curiosité, veillait derrière la porte. Dès qu'elle entendit chanter la respiration de son maître, elle rentra sur la pointe des pieds, chercha le paquet, écarta un coin de l'enveloppe, palpa l'étoffe, la fit miroiter à la lueur de la bougie, et, satisfaite d'avoir pu se montrer à la fois stoïque comme une Spartiate et curieuse comme une Athénienne, elle alla rêver, de son côté, à quelles sottises inimaginables, à quelles cascades ruisselantes de jais elle accommoderait la robe en question.

II

Le lendemain, ou plutôt le jour même, vu l'heure criminelle de son retour, alors que M. Bertesioux s'abandonnait encore à ce délicieux demi-sommeil qui précède le réveil complet, un visiteur, aussi imprévu que matinal, entra dans sa chambre, sans même se donner la peine de frapper.

C'était un jeune homme, grand, brun, de bonne mine, qui formula gaiement un « bonjour, mon oncle, » auquel le célibataire répondit par un grognement d'assez mauvais augure.

Encore un neveu, se dit le lecteur, on ne voit que cela dans les romans!

N'est-ce pas la faute des oncles, sans l'existence desquels les neveux n'auraient aucune raison d'être? Ensuite, remarquez qu'un riche célibataire sans neveu, de même qu'une vieille fille sans nièce, sont les deux espèces les plus rares dont fasse mention l'histoire naturelle.

Comment, malheureux! s'écria M. Bertesioux, nous

Commissaires de police, les Gardes Champêtres et la Gendarmerie sont chargés d'en assurer l'exécution.

Fait à Versailles, en l'hôtel de la Préfecture, le 6 août 1873.
DE CHAMBON.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Extrait du Journal officiel du 6 août 1873 :

La distribution des récompenses aux élèves de l'école supérieure du commerce de Paris a eu lieu le mardi 29 juillet.

M. Dumoustier de Frédy, directeur du commerce intérieur, délégué par le ministre de l'agriculture et du commerce, retenu à l'Assemblée nationale, présidait la cérémonie.

M. Schwaeblé, directeur de l'école, a présenté le rapport des travaux des élèves pendant l'année scolaire, et a signalé comme modification importante, adoptée dès le 4^e octobre prochain, l'admission des élèves externes.

M. Dumoustier de Frédy a fait l'éloge de l'enseignement commercial ; il a rappelé que l'école supérieure du commerce de Paris, créée en 1820, était la première école spéciale établie dans ce but en France, et qu'elle avait servi de modèle aux écoles de commerce de province.

M. Ernest Gouin, président de la chambre de commerce, a remercié le Gouvernement de l'appui qu'il donnait à l'école dans l'intérêt du développement des études commerciales.

Le directeur a ensuite proclamé les noms des lauréats pour les premières médailles dans chaque comptoir :

M. Descours (Auguste), de Lyon (3^e comptoir).

M. Hummel (Georges), de Strasbourg (2^e comptoir).

MM. Schlumberger et Boxes (1^e comptoir).

Les élèves dont les noms suivent ont obtenu le diplôme de capacité, signé par le ministre :

1. Descours (Auguste). — 2. Camacho (Henri). — 3. Arozarena (Luis de). — 4. Gourd (Paul). — 5. Moureaux (Eugène). — 6. Fournier (Alphonse). — 7. Camacho (Joseph). — 8. Dubray (Arthur). — 9. Alirol (Félix). — 10. Roger (Fernand). — 11. Giroux (Auguste). — 12. Bleton (Alexandre). — 13. Descandé (Eugène). — 14. Duhayon (Georges). — 15. Lefrant (Jules). — 16. Théodoroff (Nicolas). — 17. Gossione (Paul).

Concours de machines à moissonner A L'ÉCOLE DE GRIGNON.

Par un arrêté en date du 16 avril dernier, le Ministre de l'agriculture et du commerce a décidé qu'un concours spécial et international de machines à moissonner, aurait lieu, cette année, sur le domaine de Grignon, à l'époque de la maturité des blés. Deux séries de trois prix, devant consister en médailles et en sommes de 1,000, 700 et 500 fr. ont été destinées par cet arrêté, l'une aux machines construites à l'étranger, l'autre aux machines construites en France. Un prix d'honneur consistant en une grande médaille d'or, a été promis à l'exposant de la machine qui serait reconnue par le jury, la meilleure de l'ensemble de l'exposition, soit étrangère, soit française. Enfin comme le succès de l'emploi des machines, et généralement de tous les travaux de la moisson dépend en grande partie de l'habileté des ouvriers, des récompenses étaient en outre destinées aux agents qui se distingueraient dans la manœuvre des machines à moissonner, et aux ouvriers moissonneurs qui exécuteraient avec le plus de perfection, les divers travaux propres à préserver les récoltes des céréales coupées et étendues sur le sol par

ne sommes qu'au vingt et unième jour du mois, et te voilà déjà !

— Vous me reprochez ma visite, mon oncle ? Il ne me reste qu'à vous remercier de la délicatesse avec laquelle vous allez au devant de mes besoins. Vous faites le premier pas ; c'est d'un grand cœur !

— Je crois, que tu te moques de moi !

— Je serais bien maladroit, à moins que les mouches et les capitalistes, ne se prennent maintenant avec du vinaigre.

— Allons au fait.

— Mais puisque vous avez deviné...

— C'est égal, monsieur, je pourrais m'être trompé ; cela arrive à tout le monde.

— Excepté à vous, mon oncle, qui êtes la sagacité en personne... Hélas ! il n'est que trop vrai, ma bourse est à sec ; mais ce n'est pas ma faute.

— C'est la mienne, peut-être.

— Le terrain est mauvais ; vous avez beau y semer de temps en temps quelques pièces d'or, il n'en pousse pas d'autres... au contraire ! Si bien que, le mois allant jusqu'au 31, il me reste dix lamentables jours de famine à conjurer, je ne sais comment.

M. Bertessieux ne put s'empêcher de sourire. Il avait la faiblesse de croire son neveu un garçon d'esprit, et de s'en enorgueillir.

— Bon ! dit le jeune fou ; vous avez ri, vous êtes désarmé.

— Quand bien même je serais désarmé, mon pauvre Edouard, cela ne t'avancerait pas à grand-chose ; je suis moi-même fort dépourvu, et ne dois toucher mon trimestre que le 28

les faux ou les machines, contre les atteintes du mauvais temps. Cet ensemble d'encouragements devait exercer une grande influence sur le mérite du concours projeté, dont l'utilité était bien reconnue par les agriculteurs.

Tous les ans, en effet, les difficultés de la moisson augmentent par suite du manque d'un nombre suffisant de bras disponibles, et il arrive très-souvent que la maturité de presque toutes les céréales, se fait simultanément dans les régions les plus diverses. On a hâte d'ailleurs d'avoir les champs libres, afin de pouvoir les préparer à recevoir de nouvelles semailles.

Ni la terre, ni les cultivateurs, ne se reposent désormais, tant il est nécessaire d'accroître la production du sol, afin de pourvoir par l'augmentation des richesses agricoles, aux exigences des besoins de la consommation intérieure et du commerce avec les nations étrangères.

Depuis vingt ans environ, la nécessité des machines à moissonner est reconnue en Europe, comme elle l'était antérieurement en Amérique. Mais le problème paraissait tellement difficile qu'on n'espérait pas qu'il serait prochainement tout à fait résolu. Divers concours publics avaient néanmoins montré que l'on était dans la bonne voie ; il restait à perfectionner, principalement les moyens mécaniques de faire la javelle ; des machines qui coupaient seulement, avec quelque perfection que ce fût, mais qui exigeaient d'être immédiatement suivies de sept à huit ouvriers pour ramasser et javeler, ne répondaient pas évidemment aux exigences de la situation.

Il fallait aussi des appareils solides, n'ayant pas besoin de fréquentes réparations et pouvant opérer dans toutes les natures de récoltes, droites ou versées, propres ou infestées de plantes adventives, venues sur des champs plus ou moins bien cultivés. Les dernières expériences pratiques exécutées depuis quelques années en France, avaient prouvé que, à ces points de vue divers, les machines les plus renommées laissaient encore beaucoup à désirer. Les constructeurs français demandaient aussi de pouvoir travailler de leur côté avec quelque chance de réussite, sans être écrasés par une comparaison trop directe avec les constructeurs étrangers, ayant des moyens d'action beaucoup plus puissants, en ce sens que ces derniers ont eu la possibilité de trouver de vastes marchés ouverts à leurs efforts.

C'est dans ces conditions qu'a eu lieu le concours de Grignon. Sept constructeurs étrangers et six constructeurs français s'étaient fait inscrire ensemble pour vingt et une machines. D'excellentes mesures avaient été prises par M. l'inspecteur-général Boitel, nommé commissaire-général du concours, pour que les expérimentations fussent très-diverses et très-complètes. Ainsi plus de cent hectares de céréales appartenant à la ferme intérieure de l'école d'agriculture de Grignon ou à une ferme voisine, celle des Elizoires, exploitée par M. Martin, étaient mis à la disposition du jury qui avait, pour asséoir son jugement, la possibilité de faire opérer toutes les machines successivement dans les mêmes conditions, en variant celles-ci de manière à expérimenter à peu près dans toutes les circonstances qu'on peut rencontrer dans la pratique.

Les épreuves très-multipliées ont toutes eu lieu en présence du public. Des élèves de Grignon étaient postés sous la surveillance de deux répétiteurs, à chaque machine, pour en suivre tous les mouvements et marquer les moindres circonstances accidentelles du travail. Les champs avaient été mesurés avec le plus grand soin, et à l'avance, des chemins avaient été tracés par l'abattage préalable des céréales pour séparer les diverses parcelles. Le terrain était suffisamment accidenté pour préparer les pentes et contre pentes des

— Diable ! la situation devient grave.

— Très-grave. J'ai fait hier des dépenses folles.

— Conte-moi donc cela, mon oncle ; j'ai déjà eu vent de vos fredaines par la concierge et par Placidie... N'ayez pas peur, je serai indulgent. Il paraît que vous menez une vie bien... bien...

— Affreusement échevelée, mon garçon, c'est le mot.

Je me suis permis de dîner en ville ; j'ai ri, je erois même que j'ai chanté.

— Parfait !... parfait !...

— Et qui plus est, ajouta le digne homme, montrant du doigt le paquet, je me suis affublé de toutes ces vieilleries.

— Voilà un symptôme alarmant !... Savez-vous que vous m'intriguez !

M. Bertessieux se mit alors à raconter les incidents de ce récent commerce d'amitié qu'il faisait avec les Bernard, louant l'activité intelligente du mari, portant aux nues la grâce et l'affabilité de la femme, jurant ses grands dieux qu'ils feraient fortune, qu'ils s'aimaient comme deux tourtereaux, et que si le bonheur existait sur la terre, ce devait être dans ce charmant ménage.

— La petite sirène ma bien un peu entortillé dans mes achats, ajouta l'ancien marchand ; mais ce m'est une preuve de plus qu'elle entend les affaires et qu'ils prospéreront. Cette soirée m'a rajeuni de quarante ans ; ils m'ont rappelé l'époque où je commençais à mettre de côté mes premiers sols.

— Vous peignez si bien les charmes de ce doux et modeste intérieur, reprit habilement le neveu, que l'eau n'en vient à la bouche.

— Serait-ce, par hasard, dans l'intention de faire une

cultures les plus difficiles. Pendant trois jours, on a travaillé de 8 heures du matin à 4 heures et de 4 heures 1/2 à 5 heures 1/2 du soir, en présence de nombreux agriculteurs venus des contrées les plus éloignées, qui ont pu se faire directement une conviction sur l'efficacité réelle des machines essayées.

Malgré l'affluence considérable des visiteurs, le plus grand ordre n'a pas cessé de régner ; les javelles ont été respectées, quelque fût le désir naturel de voir et de se rendre compte.

Des essais dynamométriques complets, exécutés par M. Grandvoinin assisté de M. Duplessis, répétiteur à Grignon, et d'un élève de 4^e année, M. Courtois, ont permis de compléter les renseignements tirés de l'examen du travail.

Les constructeurs ont donné chacun au jury, des explications détaillées sur les organes mécaniques de leurs machines, les matériaux employés à la fabrication et sur les inventions spéciales et souvent extrêmement ingénieuses, à l'aide desquelles le problème de la moisson mécanique doit être déclaré absolument résolu. Des dessins de chaque système d'engrenage permettront de bien comprendre la marche des organes.

Les principaux progrès qui ont été réalisés d'une manière générale consistent dans un judicieux emploi de la fonte du fer et de l'acier pour obtenir à la fois, autant que possible, la précision des mouvements, la solidité des mécanismes et la limite de la légèreté qu'il faut atteindre, pour tirer des attelages le plus grand effet utile. Dans presque toutes les machines, la roue dentée qui commande tous les mouvements, est maintenant assez écartée de la roue ou des roues motrices, sur l'essieu desquelles elle est placée, pour que la terre ou la poussière n'en compriment plus l'action. Des moyens commodes de graissage sont ménagés pour que les surfaces flottantes ne puissent plus gripper.

Les rapports des engrenages sont bien combinés pour assurer une vitesse convenable à la scie douée du mouvement alternatif qui assure la coupe des récoltes. Il y a partout des mesures commodes d'embrayage et de débrayage, mis à la portée du conducteur de la machine.

Le point d'attache de la flèche est placé de telle sorte que le tirage s'effectue exactement dans le sens de la résultante de toutes les résistances. Un seul homme suffit pour conduire l'attelage, surveiller le travail, et, au besoin, s'arrêter à temps pour ne pas briser les machines contre les obstacles insurmontables et tourner ces obstacles. Le réglage de la hauteur de corps s'obtient assez facilement par l'abaissement ou le relèvement du porte scie dont la rigidité est bien assurée.

Mais les inventions, mises sous les yeux du jury, sont surtout remarquables en ce qui concerne l'exécution du javelage qui, désormais, est toujours automatique. Il est en quelque sorte merveilleux de voir avec quelle précision et quelle douceur de mouvements s'élève et se rabaisse en même temps les rabatteurs et les rateaux qui doivent étendre les tiges coupées sur le tablier, pour les ramasser et les déposer en javelles sur le chaume. En variant les transmissions de mouvement de la roue motrice à l'appareil javelateur, on peut faire maintenant, avec la même machine et à volonté, une, deux, trois, quatre et même cinq javelles, selon l'état de la récolte, sur une longueur déterminée. La plupart des machines déposent des javelles parfaitement régulières. Elles peuvent travailler assez proprement même dans des céréales complètement versées qu'elles fauchent généralement sans attaquer les épis, surtout quand elles travaillent dans le sens contraire de la verse. Les expériences nombreuses et prolongées qui ont été faites sous les yeux du jury ne laissent aucun doute à cet égard.

fin ? demanda M. Bertessieux, lequel, par cela même qu'il était vieux garçon, avait des velléités de marier tout le monde.

— L'exemple est contagieux.

— Eh ! M^{me} Bernard a justement une sœur à marier, et si elles se ressemblent...

— M^{me} Bernard ?

— Oui, un magasin de soirées, rue Montmartre.

— O fortuné hasard ! pensa le jeune homme.

— Bien entendu que tu créerais un cabinet d'affaires ou que je t'en achèterais un.

— Je ne dis ni oui, ni non. Le mariage est une chose grave ; il est bon d'y regarder à... mille fois ; mais ce à quoi je suis résolu, dès à présent, c'est à rompre avec cette existence un peu... décousue, dont je commence à avoir par-dessus la tête. Le travail étant, dit-on, l'ami de l'homme, j'ai envie de faire sa connaissance.

M. Bertessieux regarda son neveu en clignant de l'œil.

— Tu me fais l'effet de tirer un petit bon à vue sur ma bonhomie.

— Moi, mon oncle !... Ah ! par exemple !... J'ai fait quelques folies, c'est vrai, mais je les ai oubliées, ce qui prouve que je suis sans rancune. On se lasse de tout, même de ne rien faire. Je commence à trouver que les journées ont quarante-huit heures.

— Oui... celles que tu passes sans un centime.

— J'ai quelque part un diplôme d'avocat ; mais les veuves et les orphelins manquent complètement sur la place... Mais voilà que j'y pense ! Pourquoi ne pas vous procurer un joli procès ?

— Tu plaides en ce moment, mais ta cause est mauvaise.

Nouvelles et faits divers.

— En vertu de la loi votée le 25 juillet dernier, par l'Assemblée nationale, le prix des poudres de chasse est diminué de moitié, à compter du 1^{er} août.

— Un concours sera ouvert à l'École vétérinaire d'Alfort, le lundi 40 novembre 1873, pour un emploi de chef de service de physique, chimie et pharmacie, vacant dans cette Ecole.

— L'École de bergers de Rambouillet a pour but d'instruire des jeunes gens à la conduite et à la bonne tenue des troupeaux. Elle est ouverte aux candidats provenant de tous les points de la France.

Nul apprenti ne peut entrer que par voie d'examen. Pour être admis, il faut être Français et justifier de l'âge de seize ans accomplis le 1^{er} janvier de l'année où l'examen a lieu.

Tout candidat doit adresser une demande au ministre le 10 septembre au plus tard.

— Il sera ouvert à Paris, le 1^{er} mars 1874, un concours pour six places d'agrégré des facultés de droit (section de droit civil et criminel).

— Un genre de vol peu connu qui vient d'être commis à Versailles.

Le nommé Barrère, âgé de 47 ans, sans domicile fixe et sans profession, se présentait naguère chez le sieur Guyon, marchand de vins-traiteur à Versailles.

Il se fit servir deux portions de veau rôti, du fromage, du vin, et, comme un bon repas ne saurait se terminer sans café, le prévenu s'empressa de demander une demi tasse avec le petit verre ; son repas terminé, il vit sans trop d'effroi arriver le quart-d'heure de Rabelais et déclara ne pas avoir d'argent.

Ce genre de délit ne peut, à cette heure, être puni ; il ne tombe pas sous l'application de la loi pénale.

Une loi, proposée par M. Tallon, doit prochainement venir en 3^e délibération à l'Assemblée afin d'assurer la répression de ce genre de délit.

Mais comme notre gourmet était poursuivi pour vagabondage, il n'a pu échapper à la justice qui l'a condamné en un mois de prison.

Le prévenu ne paraît cependant pas content ni de lui-même, ni du tribunal ; il répond en souriant aux questions que M. le président lui adresse.

(Union libérale.)

— Chauffage des fours avec de vieux bois de construction. — Séduits par le bon marché, certains boulangers et cultivateurs imaginent parfois de chauffer leurs fours avec de vieux bois de construction : portes, lambris et persiennes couverts de peinture, et avec des poteaux télégraphiques et des traverses de chemins de fer mis au rebut. Or, le pain cuit de la sorte est un pain empoisonné.

Ces bois peints au blanc de zinc, à la céruse ou au vert de gris, ces traverses injectées de sels de cuivre, abandonnées, en effet, lorsqu'on les incinère, les oxydes métalliques qui avaient servi à leur préparation ; et quand la combustion se fait dans le four, une partie de ces oxydes s'incorpore au pain. Ils se trouvent toujours dans la croute, les uns à la face inférieure du pain, les autres (le zinc en particulier) à sa face supérieure. La conclusion est que les bois de démolition, excellents pour le chauffage des poêles et des cheminées, ne doivent, en aucun cas, servir à la préparation des comestibles.

— Sur dix mille personnes qui jettent la ligne, dix sont illustres, quinze sont célèbres ; ils attrapent ce

— Dites que le juge est prévenu.

— Prévenu en ta faveur, mauvais sujet !

— En ce cas, j'ai gagné !

— Est-ce assez imprévoyant ! Avoir tout dépensé !... reprit le vieillard en interrogeant son porte-monnaie.

— Il y a bien le chapitre des emprunts, hasarda le jeune homme.

— Mauvaise affaire !

— Je vous offrirais volontiers mon crédit, mais il est un peu usé.

— Tandis que le mien est tout neuf... C'est là ce que tu veux dire ?

— Hélas ! oui.

— Je vais essayer... mais à une condition.

— Parlez, cher oncle.

— Voilà que je suis ton cher oncle, à présent !

— A présent et toujours... Cette condition ?...

— C'est que tu viendras dîner ici dimanche prochain. J'ai invité les Bernard...

— Je n'aurai garde d'y manquer.

— C'est une bonne connaissance à faire. Tu auras sous les yeux un ravissant spécimen du bonheur dans le devoir, et peut-être que plus tard...

— Oui, mon oncle, plus tard...

— Allons, à dimanche, reprit M. Bertessieux, tendant la main à Edouard, comme pour le congédier.

Le jeune homme prit cette main et la serra de grand cœur ; seulement, ayant encore quelque chose à prendre, il se mit à califourchon sur une chaise et attendit.

— Eh bien ! tu ne t'en vas pas ?

— Et ce crédit tout neuf que vous deviez étrenner ?

qu'ils veulent. Cent vivent de leur pêche, deux cents mangent du poisson; le reste, ah! le reste, il n'en faut pas parler.

Et pourtant, tous ces gens ont le même bâton, le même crin, le même clou, le même ver. Au premier abord, c'est à n'y rien comprendre; au second, on comprend tout.

Les forts viennent avant le jour préparer leur place, c'est-à-dire jeter à pleines mains, dans le meilleur endroit, des fèves et du blé qu'ils ont fait cuire avec art. Ceci fait, ils appréhendent leur ligne avec un soin extrême, une science profonde, et ils ne bougent plus de la journée.

Quand les autres arrivent à l'aventure, leur panier a déjà des hôtés.

Il faut voir avec quel air de supériorité ils considèrent le commun des martyrs, pêchant au hasard, sans méthode, sans sagacité, sans prévoyance. Il faut voir aussi l'admiration des oisifs et la rage des impuissants.

Les premiers disent :
— Ce sont des malins.

Les seconds s'écrient :
— Ce sont des chançards.

Ils ne sont ni malins ni chançards; ils sont pêcheurs et ils se donnent de la peine en s'amusant beaucoup.

Si on laissait faire les pêcheurs paresseux, maladroits, distraits ou imprévoyants, tout porte à croire qu'ils demanderaient le partage du poisson gratuit et obligatoire.

C'est égal, si chacun de ces dix mille prend seulement un poisson, cela vous donne une fière idée de la fécondité des ablettes et des goujons.

Bien des personnes gémissent des ravages de la rouille. Les chasseurs, surtout, sont au nombre des plaignants. Que de soins ne faut-il pas prodiguer au cher fusil! Or, il paraît que l'onguent mercuriel est l'ingrédient le plus efficace pour prévenir la formation de ce parasite importun. Dans l'emploi de cet onguent, s'il s'agit d'un fusil, par exemple, voici ce que l'on fait : on frotte le canon intérieurement et extérieurement, de manière à ne laisser qu'une couche très-légère sur la surface du métal. Par là, l'humidité n'a point de prise. L'onguent mercuriel se vend chez tous les droguistes. (Chasse illustrée.)

— *Le compteur solaire.* — En attendant que l'on mette en bouteille les rayons du soleil d'été pour s'en servir pendant l'hiver, ce qui ne peut tarder, au train dont va la science, voici un ingénieux appareil que l'on peut voir fonctionner tous les jours au jardin d'Acclimatation, à la première bifurcation de la grande avenue d'entrée. Un prêtre de Tours, M. Arrazet, si nous avons bien retenu le nom, a imaginé cet appareil pour faire dire au Soleil lui-même pendant combien de temps il luit dans une journée, dans un mois, dans un an. Le moyen, pour y arriver est simple et ingénieux. Une pendule, établie sur une cage en verre, marche quand le soleil luit, s'arrête quand le soleil est caché par un nuage. Dans la cage de verre se trouvent trois appareils formés chacun d'un tube recourbé à ses deux bouts et terminés à chacun de ces deux bouts par une boule. Ils contiennent un liquide. Chacun de ces tubes peut basculer autour d'un axe placé en son milieu. Les trois boules qui sont du côté de l'horloge, sur lesquelles la chaleur du soleil doit agir sont disposées de façon à recevoir plus particulièrement, l'une, le soleil du matin, celle du milieu le soleil de midi, l'autre, le soleil du soir; elles sont toutes trois noircies pour que la chaleur les pénètre mieux. De petits écrans en papier blanc réfléchissent encore les rayons du soleil sur chacune des boules. Les trois

boules qui sont à l'autre extrémité sont peintes en jaune et sont abritées des rayons du soleil par de petits abat-jour au-dessus et par une bande de papier bleu placée de chaque côté de la cage. Si le soleil luit, sa chaleur a bientôt dilaté l'air et la vapeur qui surmontent le liquide contenu dans les boules noires; le liquide est refoulé dans les boules jaunes, le centre de gravité se déplace, les boules jaunes retombent en arrière, les noires sont un peu soulevées. Le contraire a lieu quand le soleil se cache, les boules noires s'abaissent. Un mécanisme fort simple établi à la partie inférieure de chaque tube, tire ou repousse un fil de fer qui laisse reprendre ou interrompt le mouvement de l'horloge.

Mais ce qu'il offre de plus curieux, je devrais dire de plus triste, ce sont les réflexions du public, et surtout sa légèreté. On regarde à peine l'appareil, et on forme à haute voix son opinion plus ou moins saugrenue. « Ah! dit l'un, voilà des marteaux (les boules noires) et puis des tambours (les écrans), c'est un carillon. » Une petite dame à son cavalier : « Tiens, ça doit dire la bonne aventure. » Une famille s'extasie sur le désaccord entre l'horloge de l'instrument et la montre du papa, et rit de l'inventeur. Un monsieur très-grave explique ce qu'il doit être pour vérifier la dilatation des métaux, un autre formule sentencieusement : « C'est au moins par le système de l'électricité. » Enfin, un se penche, lit mal le nom de l'instrument, se relève et part en disant à son compagnon : « Compteur scolaire, c'est pour apprendre à compter aux enfants. »

Le même but serait mieux atteint avec une bande de papier sensibilisé, comme pour la photographie, tournant, par un mouvement d'horlogerie, dans une boîte dont le couvercle, d'épaisseur très-mince, serait percé d'une ouverture que frôlerait la bande de papier en marchant. Si le papier marchait de 60 centimètres par heure, on pourrait lire après coup à la simple inspection de l'action de la lumière sur le papier, quelle a été l'intensité de cette lumière à chaque instant de la journée. Néanmoins, comme l'appareil de M. Arrazet est un bel et instructif ornement de jardin, on doit le recommander.

J. VIÑOT,
Journal du Ciel, Cour de Rohan, Paris.

— *La cause des grandes chaleurs.* — Tous les météorologistes d'Europe et d'Amérique, dit le Soir, sont d'accord en ce moment pour déclarer que l'astre qui nous éclaire se trouve en ce moment dans une période très-remarquable d'activité. En effet, dans plusieurs observatoires, tant de France que d'Angleterre, on a constaté des températures au soleil dépassant soixante degrés centigrades; mais les savants cessent de s'entendre lorsqu'il s'agit d'expliquer la raison qui produit une telle recrudescence dans le pouvoir émissif de l'astre. L'opinion la plus répandue consiste à imaginer que des espèces d'éruptions volcaniques embrassent la photosphère et amènent à la surface des parties gazeuses incandescentes qui, venant de l'intérieur, possèdent une température exceptionnellement élevée. Il y a à quelquel temps, un astronome italien, nommé Tacchini, voyait dans la photosphère, avec son spectroscopie, des quantités immenses de métaux alcalins. Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de citer une opinion plus modeste, et qui ne suppose point l'exécution d'observations difficiles, ni l'emploi d'instruments transcendents. Il y a quelques personnes qui pensent que le pouvoir rayonnant de l'astre, quelle que soit son origine, est toujours pareil à lui-même, et que les changements qu'il peut éprouver sont trop lents pour pouvoir être aperçus par nous. Les irrégularités apparentes seraient produites par des nuages analogues

à ceux de notre atmosphère qui troubleraient quelquefois la transparence du milieu céleste inconnu dans lequel le soleil est plongé. Si ces nuages s'écartent par une circonstance fortuite, nous éprouvons un coup de chaleur comme celui de ces jours derniers. Cette manière de voir n'a aucun succès à l'Académie.

— Questions du Journal des Campagnes :

Pourquoi tuer les araignées ailleurs que dans les appartements, puisqu'elles détruisent les mouches qui nous importunent ?

Pourquoi mettre le pied sur ce joli grillet doré qui court dans nos jardins, puisqu'il fait la guerre aux chenilles, aux limaces, aux hannetons, et qu'il les mange ?

Pourquoi tuer le petit orvet inoffensif qui croque les sauterelles ?

Pourquoi détruire le coucou, dont la nourriture favorite est la chenille velue, si venimeuse, à laquelle nous ne pouvons toucher sans incon vénient ?

Pourquoi tuer le grimpeur et dénicher la fauvette, ennemi du cloporte et des guêpes ?

Pourquoi brûler de la poudre contre les étournaux, gibier médiocre, qui passent leur vie à manger des larves et à épucer jusqu'à nos bestiaux, sur le dos desquels ils montent impunément dans les prés, à la satisfaction très-manifeste des bestiaux eux-mêmes ?

Pourquoi tuer le crapaud, lorsqu'on sait qu'elles font par an trois nichées, pendant lesquelles chaque couple de mésanges prend 120,000 vers et insectes en moyenne pour élever ses petits ?

Pourquoi tuer les hirondelles, sachant qu'elles ne vivent que d'insectes ?

Pourquoi tuer la coccinelle (bête au bon Dieu), qui se nourrit de pucerons ?

Pourquoi tuer le crapaud, qui mange les limaces, les becmares et les fourmis ?

Pourquoi sacrifier la chauve-souris, qui fait aux papillons de nuit et aux hannetons la même guerre que les hirondelles aux mouches ?

Pourquoi tuer la musaraigne, qui vit de vers de terre comme la souris vit de blé ?

Pourquoi sacrifier la chouette, puisqu'elle fait la besogne des six ou huit chats, en mangeant au moins 6,000 souris par an ?

Pourquoi rendre le mal pour le bien, en tarissant la source du bien ?

Enfin, pourquoi au XIX^e siècle reste-t-il tant d'ignorance unie à tant de méchanceté ?

Préceptes rimés, résumant la théorie de la chasse et du tir au fusil.

Par M. DEYEUX.

- 1 Malgré l'ennui de la préface, Brûle une amorce avant la chasse.
- 2 Primo la bonne humeur; secundo le bon vent : Deux importantes lois qu'on méprise souvent.
- 3 En tous lieux, comme Argus, incessamment regarde, Car tu seras surpris si tu n'y prends bien garde.
- 4 Avant de fermer l'un des yeux, Prends soin de les ouvrir tous deux.
- 5 Ne livre jamais rien au destin qui te joue, Il faut fixer la pièce avant de mettre en joue.
- 6 Sois penché sur ton arme alors que tu fais feu, Ou l'aplomb de ton corps est assuré trop peu.
- 7 Au premier coup, allons vite. Au second coup, tout de suite.
- 8 De la droite à la gauche, ou l'inverse, ou tout droit, Le coup double dépend du calme et du sang-froid.
- 9 Pour sauter, tu désarmeras,

trois amis sans que cela produisit des tremblements de terre !

Comme la gouvernante s'en allait cette fois sans répliquer, et portant à ses yeux secs le coin de son tablier : — Placidie, recommanda plus doucement le célibataire ému, voyons, emportez donc la robe que je vous ai achetée.

III

Bernard était un brave cœur, une nature probe, persévérante et dévouée, rompue de bonne heure aux habitudes d'ordre et de travail.

Tout jeune encore, sans appuis, en s'imposant mille privations, en s'interdisant tout plaisir, il avait vaillamment subvenu aux besoins de son vieux père et de sa mère infirme.

Aussi avait-il conquis l'estime générale.

Le seul reproche que nous lui adresserons, et qui ressemble à un éloge rarement mérité par le temps qui court, c'était d'être trop modeste et de toujours douter de lui.

Ainsi, pendant son stage commercial, un de ses patrons, frappé de ses qualités, avait jeté les yeux sur lui pour en faire son gendre. La maison était bonne, la fille unique avenante et tout à fait disposée à s'immoler de bonne grâce au vœu paternel. Mais Bernard, rendu défiant par sa pauvreté, pensa que ses prétentions seraient ridicules; d'où il advint que, non-seulement il perdit une belle occasion de s'établir, mais encore sa place, grâce au dépit de la jeune fille.

Qu'importe, dira-t-on, puisqu'il s'est marié ailleurs,

- 10 Change de couche, ou marche, ou saute : Double ton coup et non ta faute.
- 11 Dans les conditions d'un grand éloignement, Tirez haut, tirez vite et tirez en devant.
- 12 De trop près, tire en tête, Ou par dessus la bête.
- 13 Pour toutes soit dit une fois : Haussez les armes dans le bois.
- 14 Jamais ne tire dans le bois, Sans y regarder à deux fois.
- 15 Ne l'expose jamais, fut sa mort presque sûre, A toucher un renard : terrible est la morsure.
- 16 L'expérience dit que la chasse est mieux faite, Lorsque le feu se trouve éloigné de la tête.
- 17 Prends garde au Dieu de la lumière : Il aveugle autant qu'il éclaire.
- 18 Un fusil trop chargé ne lance que du feu, Mais tu ne tueras pas si tu charges trop peu.
- 19 Si tu blesses toujours, tu connais le remède : Ote dix grains de plomb, et tu vas tuer raide.
- 20 Pour répéter un coup manqué, d'abord, il faut, Pour sa seconde fois, viser l'objet plus haut.
- 21 Sur vingt-cinq coups manqués à fort bonne distance, Vingt-cinq sont en arrière, aucun n'a pris l'avance.
- 22 Le chasseur inspiré tire bien, mais de près; Son talisman meurt là; tout est mécompte après.
- 23 Dans sa course ou son vol, tout animal s'élève : Il faut un tant soit peu que le canon relève.
- 24 Crois l'avis précédent, d'autant plus précieux, Qu'on découvre toujours, dans le but de voir mieux.
- 25 Sur terre jamais bas, Pas même à quinze pas.
- 26 Sans parler des milieux de la refraction, Tirez en contre bas de la direction.
- 27 Si l'oiseau fonce, échec ! Ou tire avant le bec.
- 28 Ajuste haut la caille ou rien à faire : Le dessous c'est la terre.
- 29 La perdrix s'envole en montant : Tire dessous pour arriver devant.
- 30 Tire sur la perdrix qui fuit directement, Le dessus de son dos : c'est trop bas autrement.
- 31 Perdrix passe en travers : tire un pouce devant, Ou tu la manqueras quatre-vingts fois sur cent.
- 32 Si la perdrix décrit ligne oblique en montant, Il faut viser dessus pour arriver devant.
- 33 Perdrix file rez-terre : il faut absolument Tenir le coup très-haut, surtout s'il fait du vent.
- 34 La perdrix tourne-à-elle, Tire dessous son aile.
- 35 Pour un croisé, j'attends en couche Qu'une perdrix à l'autre touche.
- 36 Toujours le faisan monte, on le tire trop bas : Il faut hausser la mire et même à vingt-cinq pas.
- 37 Quand un coup, dit *du Roi*, qu'on tire sur sa tête, Qui vise avant le bec frappe au cœur de la bête.
- 38 Chasse pendant qu'il pleut, si tu peux t'y résoudre; Mais charge dans ce cas moins de plomb que de poudre.
- 39 Un seul mot sur le poil, heureux qui s'en souvient ! Tirez haut ce qui fuit, tirez bas ce qui vient.
- 40 Lièvre fuit devant toi : toujours le tirevas Au-dessus de l'oreille, et le ramasseras.
- 41 Vers vous accourt le lièvre, alors tu tireras Un demi-pied devant, ou tu le manqueras.
- 42 Quand un lièvre lancé de près traversera, Un pouce par devant le chasseur visera.
- 43 Si le lièvre traverse à cinquante et cinq pas, De quatre pouces pleins tu le devançeras.
- 44 Le lapin saute : tire au bond, Et fais qu'il saute sur ton plomb.
- 45 Jeter un coup derrière soi, N'a point de règle ni de loi.
- 46 Le contraire en deux coups : Lièvre dessus, perdrix dessous.
- 47 Pour tirer le poisson, ne cherchez pas le centre, Et tirez hardiment le dessous de son ventre.
- 48 Rentrez, si mon conseil vous guide, Le carmin plein, le fusil vide.
- 49 Tu rentres fatigué, demi-mort, j'en conviens; Mais avant de t'asseoir donne à boire à tes chiens.
- 50 Alors qu'un très-bon chien se refuse à chasser, Ne le bats pas, il souffre, il faut le caresser.

puisque M^{me} Bernard est une femme charmante, puisqu'il est heureux ?

Heureux, certainement, en comparaison de beaucoup d'autres qui le sont moins...

M^{me} Louise Fournier lui avait apporté des yeux très-vifs, beaucoup de fraîcheur, une tournure gracieuse, autant d'esprit qu'il en faut, de l'adresse, de l'intelligence, un gentil caractère, un grain de coquetterie honnête et permise, et de plus une dot de vingt-cinq mille francs.

Au point de vue d'un établissement à payer, c'était peu de chose.

Cependant M. et M^{me} Fournier avaient fait sonner bien haut leur sacrifice. Ces vingt-cinq mille francs s'étaient permis de faire autant de tapage qu'un demi-million. Le pauvre Bernard en avait été accablé, comme le fut jadis Cinna de la clémence d'Auguste.

Quoi ! lui confier de tels éléments de fortune et d'avenir, à lui qui n'avait que son intelligence et ses bras ! Quoi ! se débarrasser d'une jolie fille en sa faveur, par-dessus le marché ! En vérité, c'était un trait de désintéressement digne des temps antiques. Aussi lui avait-on fait comprendre que, pour justifier le témoignage de munificence dont on l'honorait, et afin de garantir Louise des atteintes du sort pour le cas où elle deviendrait une veuve prématurée, peut-être serait-il bon qu'il assurât sa vie pour une centaine de mille francs.

VICTOR POUPIN.

(La suite au prochain numéro.)

— C'est, ma foi ! vrai... je n'y songeais plus.

M. Bertesioux appela sa gouvernante.

— Placidie, cria-t-il de sa voix la plus engageante, voulez-vous me faire le plaisir d'avancer pour moi une centaine de francs à ce vaurien ?

— Quelles dilapidations ! pensa la vieille, qui s'en alla grommelant, et reparut bientôt avec un chiffon de papier joseph, historié d'hieroglyphes charmants que la loi engage toutefois à ne pas contrefaire.

Edouard accueillit cette œuvre d'art avec un respect profond, et cinq minutes après, il était déjà loin.

— A propos ! dit M. Bertesioux à sa gouvernante lorsqu'ils furent seuls, il faudra sortir la porcelaine de Saxe et le linge damassé.

— En l'honneur de quel saint ?

— En l'honneur de saint Bernard et de sa femme, à qui je donne à dîner dimanche.

— Encore de nouvelles connaissances ? Des intrigants, des grugeurs, des pique-assiettes ! Voilà que nous allons recommencer à mettre les petits caves dans les grands ! Comme c'est de votre âge ! Toute la maison en dérouté ! tout le ménage en l'air ! la cave au pillage ! Et pour qui ? pour des gens qui mangeront votre bien en se moquant de vous ! Tenez, voulez-vous que je vous dise ?..

— Dites, dites, Placidie, reprit tranquillement le vieux garçon ; lâchez toute votre bile pendant que vous y êtes. Cependant, faites en sorte que ce soit fini le plus tôt possible.

— Franchement, vous perdez la tête, monsieur !

— Grâce à vos criaileries. Au surplus, si vous n'êtes plus aussi alerte qu'autrefois...

— Moi, plus aussi alerte !..

— Si vous vous sentez exténuée par le travail qu'il y a ici...

— Exténuée ?... moi !..

— Rien ne vous empêche de vous adjoindre un cordon bleu de louage.

— Jour de Dieu ! je voudrais bien voir que n'importe quel cordon bleu, rouge ou blanc, se permit de mettre les pieds dans ma cuisine ! Moi qui me berçais de la douce espérance que votre estomac était si bien habitué à mes blanquettes et à mes coulis qu'il n'en pourrait supporter d'autres !

— Le fait est, Placidie, que vous réussissez les coulis !..

— Et les pâtes feuilletées ?

— Vos pâtes feuilletées frisent la perfection. Cependant...

— C'est qu'il ne faudrait pas vous faire illusion, monsieur; vous êtes fort délicat; et si vous pensez que la première maritorne venue...

— Je ne le crois pas... Cependant...

— Suis-je assez humiliée ! Après tant de bons et loyaux services !..

Permettez, Placidie, je n'ai nullement entendu vous humilier; c'est vous, au contraire, qui...

— Après tout, monsieur est le maître ! Vous pouvez tenir table ouverte, prendre des fainéants en sevrage, jeter la maison par la fenêtre...

— Ce que je voudrais, Placidie, reprit M. Bertesioux avec un peu plus de fermeté qu'il n'en montrait d'habitude, ce que je désire vivement, c'est la paix ! Il serait curieux que je ne pusse recevoir à dîner deux ou

M. GAGNON, fabricant d'armes, rue Saint-Antoine, en face le Collège, prévient MM. les amateurs que, pour cause de cessation de commerce, il fait une grande diminution de prix sur toutes ses marchandises neuves et d'occasion, telles que Fusils de chasse de tous modèles, Carniers, Guêtres, Cartouchières, Cartouches pleines, Douilles pour cartouches, etc., etc.

L'Étude de **M^e DARDANNE**, notaire à Etampes, successeur de M^e MEXERAY et FOUGEU, sera transférée où elle était précédemment, rue Saint-Antoine, n° 25, dans la maison de M. Aubin, à partir du 1^{er} octobre prochain. 2

M. H. JACOB, facteur et accordeur de pianos, 49, rue des Martyrs, Paris, est en ce moment à Etampes. — Les clients non abonnés sont priés d'écrire : chez M. CLICHY, hôtel du Grand-Courrier.

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 14 Août. — **MIGNEAU Louise**, rue de la Tannerie, 7. — **11. SURGET Marie-Léonie**, rue Saint-Jacques, 51.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^{er} **FRYOT Charles Julien**, 26 ans, journalier au Plessis Pâté (Seine-et-Oise); et D^m **VALLIER Marie-Madeleine**, 21 ans, sans profession, rue de la Tannerie. 2^o **CLINARD Edouard Julien**, 24 ans, journalier, rue Saint-Jacques, 148; et D^m **LECONGE Sophie-Alexandrine**, 21 ans, rue du Haut-Pavé, 48.

DÉCÈS.

Du 9 Août. — **LECOMTE Marie-Reine-Amable-Adélaïde**, 72 ans, femme Bonneau, rue de l'Ancienne-Comédie, 6. — **9. LEROI Jean-Baptiste**, 69 ans, propriétaire, place Saint-Gilles, 42.

Pour les articles et faits non signés : **AG. ALIEN.**

ANNONCES.

TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS.

(1) Etude de M^e CAUSSE, avoué à Orléans, Rue de la Bretonnerie, n° 68.

A VENDRE

Par adjudication sur licitation,

À LA BARRE DU TRIBUNAL CIVIL D'ORLÉANS, Au Palais-de-Justice, rue de la Bretonnerie, Le Mercredi 27 Août 1873, heure de midi,

EN 5 LOTS

COMPOSÉS :

Le premier, d'une maison avec jardin, sise à Orléans, rue Serpente numéro 5. Cette maison est vacante; entrée en jouissance de suite. Mise à prix : huit mille francs, ci. 8,000 fr.

Le second, de trente-huit hectares soixante-huit ares d'après les titres, et trente-neuf hectares soixante-trois ares cinquante-trois centiares d'après le cadastre, de terres labourables, comprenant soixante-onze pièces, sises en différents lieux des communes d'Allainville, Souplainsville, Hatonville et lieux circonvoisins, canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Ce lot de terre est loué par bail notarié, qui expirera en huit cent quatre-vingt-cinq, moyennant un fermage de deux mille quatre cent francs par an; toutes les contributions à la charge du fermier. Mise à prix cinquante mille francs, ci 50,000

Le troisième, de vingt-quatre hectares quatre ares quatre-vingt dix centiares de terres labourables en cent-sept pièces situées sur le territoire de Brouy, canton de Milly, arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise).

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expire en mil huit cent soixante-dix-neuf, moyennant un fermage de onze cents francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier. Mise à prix vingt-deux mille francs, ci 22,000

Mise à prix vingt-deux mille francs, ci 22,000

Le quatrième, de trente deux hectares vingt-huit ares neuf centiares de terres labourables en deux lots qui se trouvent aujourd'hui réunis en un seul : le premier, de seize hectares quatre-vingt-quinze ares neuf centiares en cinquante pièces, situées dans les communes de Garancières, canton d'Auneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir), et Saint-Escobille, canton sud de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise); et le second de quinze hectares trente-trois ares, en quarante-cinq pièces, situées dans les communes de Garancières, Sarmonville, Allainville et Montarville, canton d'Auneau, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir) et canton de Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expirera en mil huit cent quatre-vingt-un, moyennant un fermage de deux mille

A reporter. 90,000 fr.

Report. 90,000 fr.
quarante-huit francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.
Mise à prix quarante quatre mille francs ci. 41,000

Le cinquième de cinq hectares vingt six ares dix centiares de terres labourables en vingt-trois pièces, situées : dix-sept sur la commune d'Angerville, canton de Méreville arrondissement d'Etampes (Seine-et-Oise), et six sur la commune de Dommerville, canton de Janville, arrondissement de Chartres (Eure-et-Loir).

Ce lot de terre est loué par bail notarié qui expirera en mil huit cent soixante-seize, moyennant un fermage de trois cents francs par an, toutes les contributions à la charge du fermier.
Mise à prix sept mille francs, ci. 7,000

Total des mises à prix cent trente-et-un mille francs, ci. 434,000 fr.

Tous ces immeubles dépendent de la succession de M. Alexis ROUSSEAU-MONTAUT, décédé propriétaire à Orléans.

S'adresser, pour les renseignements, à :

1^o M^e CAUSSE, avoué à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 68, poursuivant la vente;

2^o M^e IMBAULT, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 3, colicitant;

3^o M^e HUE, avoué à Orléans, rue Sainte-Anne, numéro 28, colicitant;

4^o M^e JOURDAN, avoué à Orléans, rue de la Bretonnerie, numéro 21, aussi colicitant;

5^o M^e NOUVELLON, notaire à Orléans, cloître Ste-Croix, numéro 1^{er}.

6^o M^e PIGELET, notaire à Orléans, rue d'Escures, numéro 41.

7^o M^e THILLIER, notaire à Orléans, rue Royale, numéro 46.

8^o M^e FINOT, notaire à Versailles, place Hoche, numéro 2.

9^o Et au Greffe du Tribunal civil d'Orléans, au Palais de Justice, rue de la Bretonnerie, où le cahier des charges est déposé. 2 4

SOUS PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.

CHEMIN DE GRANDE COMMUNICATION N° 49.

RECTIFICATION DUDIT CHEMIN ENTRE ÉTAMPES ET SACLAS.

Commune de Saint-Cyr-la-Rivière.

EXPROPRIATION

DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT À M. LE MARQUIS DE QUINSONAS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quinze juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré, sur la requête de M. le Procureur de la République, et le rapport fait par M. Papillon, président, a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Attendu que les formalités prescrites par les lois des vingt-un mai mil huit cent trente-six et trois mai mil huit cent quarante-un, ont été remplies;

Prononce l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de neuf parcelles de terrain, appartenant à M. le marquis de Quinsonas, lesquelles sont comprises au cadastre de la commune de Saint-Cyr-la-Rivière, section C, numéros 744, 625, 629, 630, 767, 768, 573, 579, 584, 536, 555, 551, 536 et 326, pour une contenance totale de soixante-quinze ares soixante-quatre centiares; lesdites parcelles destinées à la rectification du chemin de Grande communication, numéro 49, sur le territoire de Saint-Cyr la Rivière.

Nomme M. le Juge de Paix de Méreville, et à son défaut, son premier suppléant, pour présider et diriger le jury qui sera chargé de régler les indemnités dues à M. le marquis de Quinsonas.

Pour extrait, Le Sous-Préfet, BIGOT.

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES.

CHEMIN D'INTÉRÊT COMMUN N° 33.

RECTIFICATION DUDIT CHEMIN SUR SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE.

EXPROPRIATION

DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT À M. LE MARQUIS DE QUINSONAS.

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le quinze juillet mil huit cent soixante-treize, enregistré, sur la requête de M. le Procureur de la République, et le rapport fait par M. Papillon, président, a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Attendu que les formalités prescrites par les lois des vingt-un mai mil huit cent trente-six et trois mai mil huit cent quarante-un, ont été remplies;

Prononce l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de deux parcelles de terrain, appartenant à M.

le marquis de Quinsonas, lesquelles sont comprises sous les numéros 748 et 749, section C, du plan cadastral de Saint-Cyr-la-Rivière, pour une contenance totale de quatre-vingt-cinq ares quatre-vingt-dix centiares, et doivent servir à la rectification du chemin d'Intérêt commun, numéro 33.

Nomme M. le Juge de Paix du canton de Méreville, et à son défaut, son premier suppléant, pour présider et diriger le jury qui sera chargé de régler les indemnités dues à M. le marquis de Quinsonas.

Pour extrait, Le Sous-Préfet, BIGOT.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e SAUNIER, Notaire à Nemours (Seine-et-Marne).

Le Mardi 9 Septembre 1873, à midi,

DE LA

FERME DU TERTRE

Sise commune de Milly arrondissement d'Etampes, (Seine-et-Oise).

Consistent en bâtiments d'habitation et d'exploitation et en 80 hectares de terre en ô pièces.

Fermages annuels : 5,000 fr. nets d'impôts, et susceptibles d'augmentation.

S'adresser audit M^e SAUNIER 40-7

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

MAISON BOURGEOISE

à Etampes, rue de Chauffour,

Avec

BEAU JARDIN.

S'adresser à M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE OU A LOUER

UN

MOULIN A EAU

Ayant trois paires de meules

Situé à Saint-Martin-de-Nigelle,

À 3 kilomètres de Maintenon (ligne de l'Ouest).

Jouissance de suite.

S'adresser, soit à M. BOSSELET, propriétaire à Saint-Martin-de-Nigelle, soit à M^e LANGLOIS, notaire à Nogent le Roi. 2-1

Etude de M^e Ch. HOMMEY, notaire à Alençon.

MOULIN DE CONDÉ

à 2 tournants et 6 paires de meules, monté à l'anglaise,

Sur la rivièrre de Sarthe, près d'Alençon,

A LOUER DE GRÉ A GRÉ

Pour entrer en jouissance le 16 Novembre 1871.

La location comprendra : 1^o le moulin proprement dit; — 2^o une Maison d'habitation et dépendances; — 3^o et 2 hectares 60 ares en terre de labour et pré.

S'adresser, à Condé-sur-Sarthe, à M^e CHOUQUET, régisseur au château de Vercaine; — et à Alençon, soit à M^e AVELINE, avoué, soit à M^e HOMMEY, notaire. 8-5



ENGRAIS RICHE DE BONDY

de la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI

5 à 6 0/0 d'azote; 10 à 12 0/0 d'acide phosphorique assimilable

Prix : 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy

FACILITÉ DE PAIEMENT

M. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

4-2

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
9 Août 1873.	fr. c.	14 Août 1873.	fr. c.	9 Août 1873.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	30 70	Blé-froment	36 00	Blé élite	31 50
Froment, 2 ^e q.	28 88	Blé boulanger	28 67	Blé marchand	28 75
Méteil, 1 ^{re} q.	24 91	Méteil	21 34	Blé champart	24 75
Méteil, 2 ^e q.	22 61	Seigle	14 67	Méteil mitoyen	24 25
Seigle	16 31	Orges	14 67	Méteil	18 00
Escourgeon	15 18	Escourgeon	12 00	Seigle	14 25
Orges	13 40	Avoine	9 34	Orges	13 75
Avoine	9 96			Avoine	9 75

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 9 au 15 Août 1873.

DÉNOMINATION.	Samedi 9	Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14	Vendredi 15
Rente 5 0/0	92 15	91 70	91 95	92 05	92 45	00 00
— 4 1/2 0/0	83 00	83 50	84 00	84 00	83 25	00 00
— 3 0/0	57 35	57 60	57 30	57 30	57 05	00 00
Emprunt 1872	92 60	91 30	91 25	91 47	90 22	00 00

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 16 Août 1873.

Fu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALIEN, 4^e poste ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 16 Août 1873.

Enregistré pour l'annonce n° Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1873.